

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 02 avril 2025 à 18h00**

L'an deux mille vingt-cinq le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents : Alexandre HUET, Denise GUNDELWEIN, Grégoire RUHLAND, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND, Catherine RAMPONT, Philippe LUCE, Mireille DAFFARA, Denis HOELTER, Nazha AJEDDIG, Alex FERON, Hania HAMIDI, Christiane ROL, Henri SCHMITZ, Séverine BENOIST, Emmanuel ROSINA, Laurence GRAND, Salima SERANDOUR, Patrick LIBERT et Nadia NICOLAY

Etais absent excusé :

Jean-Pierre SALMON
Marcelle GUILLOT donne pouvoir à Mireille DAFFARA
Stéphane BRABANT donne pouvoir à Alexandre HUET
Inès IHADDADENE donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN
Dominique SAINT-EVE donne pouvoir à Hervé FERON
François PIERRON donne pouvoir à Ralph LALLEMAND

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 19h15.

Vote du procès-verbal de la séance du 26 février 2025 à l'unanimité

La séance est ouverte à 18h12.

Délibération n°1-02/04/2025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal :

ÉMET un avis à l'arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipal pour le budget principal de la Ville de Tomblaine (*le compte de gestion est consultable auprès de la Direction Générale*).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-02/04/2025 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET DE LA VILLE

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget de la Ville

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-02/04/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET DE LA VILLE AU BP 2025

Le Conseil Municipal :

AFFECTE 188 046.97 € à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

REPREND les résultats suivants :

862 176.88 € au compte de dépenses 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et **494 458.47 €** au compte de recettes 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-02/04/2025 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE les subventions aux associations locales bénéficiaires au titre de l'exercice 2025, pour un montant total de 68 180 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-02/04/2025 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 34 455.29 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-02/04/2025 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU BUDGET DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement au budget de la MSP d'un montant de 25 681.75 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-02/04/2025 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.42 %
 - axe foncière sur les propriétés bâties : 15.18 % taux communal (+17,24% taux départemental) = 32.42 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.30 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 29.65 %)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-02/04/2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2025 présenté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement (budget joint)

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre d'une même section et y fixer la limite de montant de 7,5% maximum des dépenses réelle de la section, hors dépenses de personnel, pour tout l'exercice 2025 afin de faire face aux écritures comptables de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-02/04/2025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Le Conseil Municipal :

ÉMET un avis à l'arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal de Nancy Municipale pour le budget annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (*le compte de gestion est consultable auprès de la Direction Générale*).

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-02/04/2025 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-02/04/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE DE LA MSP – EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal :

REPREND les résultats suivants :

64 260.22 € au compte de recettes 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et **8 886.48 €** au compte de dépenses 002 "résultat de fonctionnement reporté" du budget de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°12-02/04/2025 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE
– EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2025 du Budget Annexe de la Maison de la Santé Pluriprofessionnelle présenté par chapitre (budget joint).

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitre d'une même section et y fixer la limite de montant de 7,5% maximum des dépenses réelle de la section, hors dépenses de personnel, pour tout l'exercice 2025 afin de faire face aux écritures comptables de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13-02/04/2025 – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

Le Conseil Municipal :

DECIDE DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat du crédit de trésorerie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs au crédit de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14-02/04/2025 – Proposition de convention de mise à disposition de « L'école de Danse Urbaine Joséphine BAKER » à l'association « K&MOVE »

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux de « l'école de danse urbaine », situé 12 rue Camille Desmoulins à Tomblaine, à l'association « K&MOVE », à compter de 03 avril 2025 pour une durée d'un (1) an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15-02/04/2025 – Avis préalable du Conseil municipal sur l'avant-projet de RLPI de la Métropole du Grand Nancy

Le Conseil Municipal :

ÉMET des remarques concernant l'avant-projet de RLPI

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16-02/04/2025 – VENTE IMMOBILIÈRE – 3 rue Mozart (parcelle AS 1656)

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de Monsieur GUNDELWEIN Guillaume, pour l'acquisition de propriété située au 3 rue Mozart à Tomblaine au prix de 140 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE Maître Audrey PHILIPPE, notaire, situé 1 place René Herbuvaux à Tomblaine comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que les actes notariés correspondants et tout autre document relatif à cette vente.

Denise GUNDELWEIN sort de la salle et ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°17-02/04/2025 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur modifié de la Ludothèque ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°18-02/04/2025 – REMBOURSEMENT DE FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES PAR UN ELU – MODIFICATIF

Le Conseil Municipal :

ADOpte les modalités de remboursement desdits frais pour un montant maximum de 500 €.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter de ce jour et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°08/02/2025 du 26 février 2025

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°19-02/04/2025 – REMBOURSEMENT DE FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES PAR UN AGENT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

ADOpte les modalités de remboursement desdits frais pour un montant maximum de 500 €.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter de ce jour et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°20-02/04/2025 – Désignation des représentants à la Caisse de Solidarité du Personnel Municipal de Tomblaine

Le Conseil Municipal :

DESIGNE des élus comme représentants du collège élu.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire de séance,
Grégoire RUHLAND,

